

PORTABILITÉ DES DROITS

À remplir si vous êtes éligible à une prise en charge par le régime de l'assurance chômage et à retourner au plus tard dans les 15 jours suivant la cessation du contrat de travail

Maintien des garanties santé et prévoyance (décès - incapacité - invalidité) Article L911.8 du Code la Sécurité sociale issu de loi du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi

> ENTREPRISE

Raison sociale
Adresse
Code postal Ville

> ANCIEN SALARIÉ

Nom
Prénom
N° de Sécurité sociale
Date de naissance Pays de naissance
Commune de naissance

Rés, Bât, Appt.
N° Adresse

Code postal Ville
Téléphone
e-mail @

POUR FACILITER L'ENREGISTREMENT DE VOTRE AFFILIATION

- 1- Ecrivez en lettres capitales.
- 2- Dated et signez votre bulletin d'affiliation.
- 3- Transmettez le tout à :
Humanis - Equipe Orange
CP240 - 303, rue Gabriel Debacq
45953 Orléans cedex 9
ou par e-mail à :
aniorange@humanis.com

Pour toutes informations :
Tél. : 09 69 39 72 72
(appel non surtaxé)

> FIN DU CONTRAT DE TRAVAIL

Nature de la fin du contrat de travail
Date d'effet de la fin du contrat de travail

> CONDITIONS DE LA GARANTIE "MAINTIEN DES GARANTIES"

Le maintien des garanties est accordé à l'ancien salarié pour la durée du dernier contrat de travail (ou contrats de travail consécutifs), dans la limite de 12 mois.

Le maintien des garanties prend effet le lendemain de la fin du contrat de travail sous réserve de l'envoi :

- du présent formulaire à notre organisme au plus tard dans les 15 jours suivant la fin du contrat de travail,
- de la "Notification d'ouverture des droits" que vous adressera Pôle emploi dans les 3 mois suivant la fin de votre contrat de travail,
- puis chaque mois, de l' "Attestation des périodes indemnisées" que vous adressera Pôle emploi (également téléchargeable en ligne)

Le maintien des garanties cesse de manière anticipée dès lors que l'ancien salarié :

- cesse de bénéficier des allocations chômage (reprise d'activité, retraite...),
- ou qu'il n'apporte plus la preuve de ce bénéfice.

NB : les prestations versées indûment au titre d'une période pendant laquelle l'ancien salarié n'est plus éligible au maintien des garanties lui seront réclamées.

Je souhaite recevoir des informations sur les offres, produits et services des organismes assureurs par e-mail par sms

Si vous avez coché la (les) case(s) ci-dessus, les données à caractère personnel sont collectées pour les besoins de votre demande d'affiliation, mais sont également susceptibles d'être utilisées à des fins d'information sur les offres, produits et services proposés par le groupe Humanis et ses partenaires en charge d'activités confiées par le groupe Humanis.

À le *Signature de l'ancien salarié*

Humanis Prévoyance, Institution de prévoyance régie par les dispositions du Titre III du Livre IX du Code de la Sécurité sociale, Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n°410 005 110 - Siège social : 29, boulevard Edgar Quinet 75014 Paris. • **La Mutuelle Générale** : mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité - Siège social : I-II rue Brillat-Savarin CS 21363 Paris cedex 13. • **Humanis Prévoyance** : Institution de prévoyance régie par les dispositions du Titre III du Livre IX du Code de la Sécurité sociale, Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n°410 005 110 - Siège social : 29 boulevard Edgar Quinet 75014 Paris • **La Mutuelle Générale** : Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, Immatriculée au SIREN sous le numéro 775 685 340 - Siège social : I-II rue Brillat-Savarin CS 21363 75634 Paris cedex 13. • Nos organismes sont soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09. • Conformément à la réglementation en vigueur, et en particulier au règlement général sur la protection des données n°2016/679 du 27 avril 2016, les informations que vous nous communiquez sont traitées par l'organisme assureur, responsable de traitement, ou l'organisme gestionnaire par délégation. Ces traitements sont nécessaires aux fins de la passation, la gestion et l'exécution des contrats d'assurance et peuvent également être réalisés aux fins d'opérations relatives à la gestion des clients et à la prospection commerciale. De plus, ces traitements sont mis en œuvre en vue de l'exécution des dispositions légales, réglementaires et administratives en vigueur, y compris la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ainsi que la lutte contre la fraude. Les destinataires de ces données sont, dans le strict cadre des finalités précitées, les personnels habilités du responsable de traitement ou de l'organisme gestionnaire par délégation, ainsi que notamment ses prestataires, sous-traitants éventuels et partenaires, y compris les réassureurs, les coassureurs et s'il y a lieu les intermédiaires d'assurance. En cas de conclusion d'un contrat, vos données sont conservées conformément aux durées de prescriptions légales attachées au contrat d'assurance. En l'absence de conclusion d'un contrat, les données de santé peuvent être conservées pendant une durée maximale de 5 ans à compter de leur collecte à des fins probatoires. S'agissant des autres données et notamment en matière de prospection commerciale, vos données peuvent être conservées 3 ans à compter de leur collecte ou du dernier contact émanant de votre part (demande de renseignements ou de documentation, par exemple). Vous trouverez l'ensemble des durées de conservation de vos données sur le site internet du groupe Humanis à l'adresse URL suivante : <https://humanis.com/groupe/cnil-en-savoir-plus/>. Vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement de vos données personnelles ainsi que limiter ou vous opposer au traitement en écrivant aux services du Délégué à la Protection des Données (DPO) aux coordonnées suivantes : protection-donneespersonnelles@humanis.com ou à Groupe Humanis - cellule Protection des données personnelles - 141, Rue Paul Vaillant-Couturier - 92246 Malakoff cedex. Vous pouvez également demander la portabilité des données que vous avez fournies lorsqu'elles sont nécessaires au contrat ou lorsque votre consentement était requis. Nous pouvons vous demander de nous fournir un justificatif d'identité pour confirmer votre identité avant de répondre à votre demande.

Pour en savoir plus, consultez le site internet du groupe Humanis à l'adresse URL suivante : <https://humanis.com/groupe/cnil-en-savoir-plus/>.

En tout état de cause, il vous est possible de saisir directement la CNIL à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris cedex 07. • L'adhésion ne sera effective qu'à l'issue des vérifications réglementaires incombant aux entreprises d'assurance. • Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous bénéficiez du droit de vous inscrire gratuitement sur la liste dite « Bloctel » d'opposition au démarchage téléphonique, accessible par le lien www.bloctel.gouv.fr, conformément aux dispositions des articles L.223-1 à L.223-7 du code de la consommation. Toutefois, tant que le contrat est en cours et sous réserve qu'il n'ait pas été apporté par un intermédiaire en assurance, cette inscription n'interdit pas à l'Institution de vous démarcher téléphoniquement si vous ne vous êtes pas opposé auprès de l'Institution, à l'adresse mentionnée ci-dessus, à l'utilisation de vos coordonnées téléphoniques à des fins de prospection commerciale en application des dispositions légales en vigueur en matière de protection des données personnelles.